



France

Rapport pays avril 2018



Émissions cumulées : 37,7 milliards d'euros, 25 émetteurs d'obligations vertes en tout, 3^{ème} marche du podium mondial
Émissions en 2017 : 20,3 milliards d'euros (4,5 fois plus élevé qu'en 2016), 13 émetteurs
La France peut s'enorgueillir de posséder l'un des premiers marchés d'obligations vertes. Les politiques gouvernementales donnent un nouvel élan en faveur de la croissance future.

Opportunités en matière d'obligations vertes en France

Les émetteurs français ont propulsé leur pays à une position emblématique.

L'émission d'obligations vertes a commencé en 2012 en France, avec l'entrée dans la danse des régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France, dont les émissions d'obligations vertes au caractère novateur ont posé des fondations solides. La France peut maintenant s'enorgueillir de posséder le marché d'obligations vertes le plus important d'Europe, et le troisième à l'échelle mondiale.

Un marché florissant, alimenté depuis 2013 par des sociétés non financières et des entités soutenues par l'État, qui a récemment bénéficié d'un coup de pouce de la part du gouvernement. L'OAT verte d'un montant de 9,7 milliards d'euros, l'obligation verte la plus importante à avoir jamais été émise, représentait près de la moitié du volume d'obligations vertes du marché français en 2017. Elle est l'exemple parfait du rôle moteur joué par la France dans la stimulation de la croissance (analyse plus poussée aux p. 3-4).

Le marché s'est diversifié depuis 2012, accueillant de nouveaux émetteurs et de nouveaux instruments. Des sociétés de taille moyenne telles que Neoen, Akuo Energy et Foncière INEA commencent à émettre des obligations vertes, ce qui est un signe positif d'évolution du marché français.

En excluant l'obligation souveraine verte, le volume du marché a plus que doublé en 2017 par rapport à 2016. Les sociétés non financières représentaient environ la moitié de cette croissance, principalement en raison des émissions d'obligations vertes de la société Engie et de l'entrée dans la danse de la société immobilière Icade. Le Crédit Agricole CIB représentait le reste de cette croissance, en raison essentiellement de son opération de titrisation synthétique d'un montant de 3 milliards de dollars américains. Cette banque a été la seule entité dans son secteur à avoir émis en 2017 et elle est également l'émetteur français le plus prolifique en réalisant 100 opérations (4,6 milliards d'euros) depuis 2013. Les 3 autres sociétés financières ont levé 1,8 milliards d'euros depuis 2015, avec l'entrée d'une émission de référence de la Société Générale CIB.

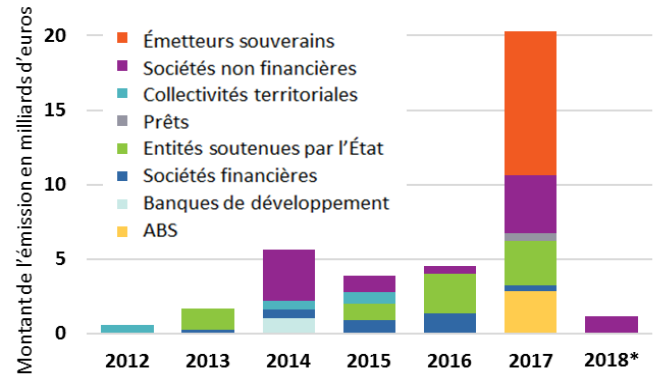
Les émissions d'obligations vertes par des entités soutenues par l'État ont légèrement augmenté en 2017, confirmant la participation de ces entités au marché : de nouveaux acteurs, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la RATP, ont rejoint SNCF Réseau et EDF. L'implication du gouvernement français dans la finance verte semble avoir eu une influence positive sur les entités appartenant entièrement ou partiellement à l'État, telles qu'Engie et EDF (énergie), SNCF Réseau et la RATP (secteur ferroviaire), et la CDC (immobilier).

Introduction de nouveaux titres de créances verts en 2017 et en 2018. En 2017, Quadran a émis le tout premier prêt vert français, émission qui a été suivie par celle du premier ABS vert français par CACIB la même année. Au 1^{er} trimestre 2018, Natixis et la Société Générale CIB ont chacun émis une note structurée verte qui est un repackaging de l'OAT verte française.

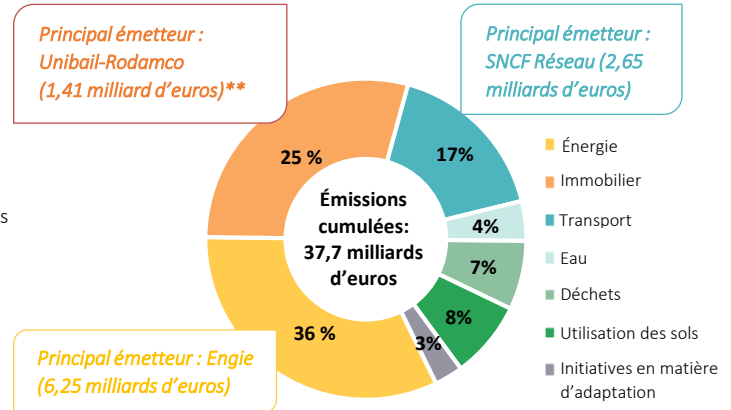
L'énergie et l'immobilier représentent 61 % du produit cumulé alloué (voir diagramme à droite). Le produit des obligations vertes émises en 2015 et en 2016 a été principalement alloué aux énergies propres : en 2016, près des deux tiers de ce produit ont été alloués à ce secteur. En 2017, la part du produit alloué au secteur immobilier (32 %) dépassait celle du secteur de l'énergie (18 %). Cette tendance se poursuit en 2018. Si la part du produit alloué au secteur des transports a également augmenté, seule une part limitée a été allouée à la gestion de l'eau et des déchets, à l'utilisation durable des sols et aux initiatives d'adaptation durable.

Des normes de constructions ambitieuses définissent les meilleures pratiques à suivre. La certification « BREEAM Very Good »¹ (au minimum) est la norme la plus couramment utilisée par les émetteurs français d'obligations vertes dans le secteur immobilier. Nous notons que pour évaluer de manière plus exhaustive l'impact sur la durée de vie de l'obligation, les émetteurs gagneraient à obtenir davantage d'informations relatives à la performance et à l'évaluation.

Les émissions d'obligations vertes ont plus que quadruplé en 2017 par rapport à 2016



Plus de 60 % du produit est alloué aux actifs/projets énergétiques et immobiliers



Nom de l'émetteur	Montant de l'émission en millions d'euros	Type d'émetteur	Allocation du produit
Nouveaux émetteurs en 2017			
CDC	500	Entreprise soutenue par l'État	Immobilier
Icade	600	Société non financière	Immobilier
Ivanhoé Cambridge et Natixis Assurances	480	Prêt***	Immobilier
Quadran Energies Libres	46	Société non financière	Énergie
RATP	500	Entreprise soutenue par l'État	Transports
République française	9,700	Émetteurs souverains	Mixte
Nouveaux émetteurs en 2018			
Foncière INEA	100	Société non financière	Immobilier

* Les données figurant dans le présent rapport sont telles qu'au 16 mars 2018
**Le diagramme indique quelles sont les plus grosses sociétés par secteur. 33 % du produit de l'OAT verte française est alloué au secteur immobilier, soit un montant de 3,2 milliards d'euros au 16 mars 2018.
*** Le terme « prêt vert » est défini à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2GxqOlk>. La Loan Market Association a par ailleurs récemment publié les Principes relatifs aux prêts verts ([Green Loan Principles](#)).

Les obligations vertes françaises sont plus diversifiées que les obligations classiques en termes de maturité, comme le montre le diagramme cumulatif figurant à droite. 61 % des obligations vertes du **secteur privé**, qui comprend la banque commerciale Crédit Agricole CIB, une société énergétique et trois sociétés immobilières, ont une maturité comprise entre 10 et 15 ans, soit une maturité supérieure à celle des obligations classiques. Neoen et CACIB ont émis des obligations vertes d’une maturité comprise entre 15 et 20 ans, et Engie, une obligation perpétuelle.

Les émetteurs du **secteur public** français dominent les obligations vertes à long terme. L’obligation émise par SNCF Réseau en 2017, d’une maturité de 30 ans, est l’obligation verte française ayant la plus longue maturité (à l’exclusion de l’obligation perpétuelle d’Engie). L’OAT a une maturité de 22 ans. La maturité des premières obligations vertes, émises par des collectivités territoriales et par l’Agence Française de Développement (AFD), est comprise entre 10 et 15 ans. La RATP et la CDC ont, quant à elles, émis des obligations d’une durée de 5 à 10 ans. Les obligations vertes d’EDF sont diversifiées en termes de maturité, mais ont toutes une maturité supérieure à 5 ans.

Les obligations à long terme vont très bien avec les investissements à long terme dans des infrastructures, apportant une garantie de financement et présentant de l’attrait aux yeux des investisseurs institutionnels tels que les fonds de retraite et les assureurs.

Les obligations vertes françaises sont en grande majorité libellées en euros (84 % des obligations en émissions cumulées). Le dollar américain est la deuxième devise la plus courante (11% des obligations), et le yen japonais arrive en troisième position (1,5%), en raison des efforts déployés par CACIB et EDF pour diversifier la devise dans laquelle leurs obligations vertes sont libellées. Près de 16 % des obligations de CACIB sont libellées dans les devises de marchés émergents.

Les investisseurs français ont largement intégré le programme de durabilité dans leurs stratégies d’investissement. Les gérants d’actifs français ont accueilli les obligations vertes à bras ouverts suite au lancement de fonds dédiés par Amundi, Axa, BNP Paribas, Crédit Mutuel et Natixis/Mirova, et à l’ETF dédié proposé par Lyxor. L’encadré à droite souligne les principales conclusions auxquelles la Climate Bonds Initiative est parvenue dans son étude sur le prix des obligations vertes.

La France montre la voie en matière d’émissions

Une utilisation excellente des avis externes. 94 % des obligations vertes françaises en nombre et 97,5% d’entre elles en termes de montant total d’émissions ont obtenu un avis externe. Parmi celles-ci, Vigeo Eiris a donné un avis externe (*second party opinion*) sur 76 % des obligations en termes de montant d’émissions, et Sustainalytics, son avis sur 73 % des obligations en nombre. Oekom et EY sont également des intermédiaires actifs sur le marché.

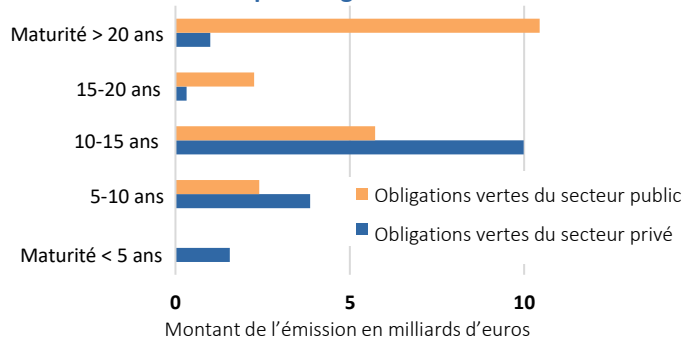
Augmentation du nombre de certifications. Depuis 2016, SNCF Réseau a émis trois obligations vertes pour un total de 2,65 milliards d’euros. Toutes sont certifiées selon la norme de la Climate Bonds Initiative en matière de transport à faibles émissions de carbone (*Standard for Low Carbon Transport*). Cette certification garantit que les actifs ou les projets financés par une obligation verte sont compatibles avec la limite de 2 °C imposée par l’accord de Paris en matière de réchauffement climatique. En tant qu’émetteur régulier disposant d’un vaste portefeuille d’actifs éligibles (et dont l’ambition est d’émettre une obligation verte par an), SNCF Réseau a choisi l’option de certification programmatique, qui permet à l’émetteur de rationaliser son processus de vérification. Une partie du produit de ses obligations sert à financer de nouveaux travaux d’extension du réseau ferroviaire, élément essentiel du plan d’infrastructure français (de plus amples détails figurent en p. 4).

En ce qui concerne les prêts verts, l’Euro PP Green d’un montant de 46 millions d’euros de Quadran Energies Libres a été certifié en mai 2017. Plus récemment, le prêt vert garanti de 480 millions d’euros d’Ivanhoé Cambridge et de Natixis Assurances a été certifié selon la norme de la Climate Bonds Initiative en matière de bâtiments commerciaux à faibles émissions de carbone (*Low Carbon Commercial Buildings*), faisant de lui le premier prêt à être certifié selon ces critères sectoriels. Le produit de ce prêt servira à financer la construction des tours DUO à Paris.

D’autres obligations vertes de financement de projets immobiliers pourront devenir éligibles au programme de certification de la Climate Bonds Initiative maintenant que des données sur l’intensité des émissions de carbone sont disponibles pour les villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Paris. Le produit des obligations alloué à des bâtiments à faibles émissions de carbone dans d’autres villes sera également éligible à ce programme si les données en question sont compatibles avec les exigences en matière d’émissions de remplacement appropriées.

Déclarations annuelles de grande qualité. 84 % des obligations françaises, en nombre, avaient une procédure de déclaration en place d’après notre recherche sur l’Utilisation du Produit des Obligations³ menée en 2017. Bien que ce pourcentage soit plus bas que sur d’autres marchés d’Europe occidentale, le processus de déclaration avait tendance à être de grande qualité. Les pratiques de déclaration d’EDF ont même été données comme exemple de meilleures pratiques.

Le secteur public émet des obligations vertes à plus long terme



Prix des obligations vertes d’émetteurs français²

Nous observons depuis quelque temps le comportement des obligations vertes sur le marché primaire de plusieurs pays. Nous nous sommes concentrés sur les obligations vertes émises entre janvier 2016 et octobre 2017, libellées en dollars américains ou en euros, d’un montant minimum de 300 millions d’euros. Nos échantillons comprennent des obligations de la CDC, d’Engie, du Trésor français, d’Icade, de la RATP, de la Société Générale et de SNCF Réseau. De manière générale, les obligations vertes sont émises à un prix plus bas que ne le présageaient les négociations initiales et font l’objet d’une sursouscription, tout comme les obligations classiques. Au T2 et au T3 2017, les obligations vertes ont atteint, en moyenne et de manière générale, des niveaux de sursouscription identiques ou supérieurs à ceux d’un ensemble d’obligations classiques. Nous avons également noté que le prix des obligations libellées en euros de notre échantillon du T3 (qui inclut les obligations Engie 2023 & 2029, ICADE 2027 et SNCF 2047) s’était plus fortement contracté que celui des obligations classiques correspondantes pendant la constitution du livre d’ordres, laissant à penser que la nature verte des obligations pourrait contribuer à une contraction plus importante des prix.

Nous avons créé des courbes de rendement à la date d’émission de 34 obligations vertes de notre échantillon afin de déterminer l’existence ou non d’une prime de nouvelle émission, que nous avons appelée « prime verte ». Nous avons constaté que 14 obligations offraient une prime de nouvelle émission classique (parmi lesquelles les obligations RATP 2027, Engie 2023 & 2029). Le prix de 10 obligations avait été établi en fonction de leur courbe de rendement existante (p. ex., ICADE 2027, SNCF 2047), et le prix de 10 autres s’inscrivait dans celle-ci, offrant ainsi une prime verte (p. ex., FRTR 2039). Bien que les données soient insuffisantes pour tirer des conclusions définitives, nous pouvons dire que les investisseurs en obligations vertes ne peuvent automatiquement partir du principe qu’ils percevront une prime de nouvelle émission.

Aperçu des 10 principaux émetteurs français d’obligations vertes

Nom de l’émetteur	Encours des obligations vertes (en Mrd EUR)	% de l’encours global de la dette	Obligations vertes émises	Mois d’émission
République française	9,7	<1%	1	Janv. 2017
Engie	6,2	25%	4	Mai 2014
EDF	4,5	8%	4	Nov. 2013
CACIB	4,4	<1%	100	Févr. 2013
SNCF Réseau	2,6	6%	3	Nov. 2016
Île-de-France	1,5	31%	3	Mars 2012
Unibail- Rodamco	1,4	12%	3	Févr. 2014
AFD	1	3%	1*	Sept. 2014
Société Générale	1	<1%	2	Nov. 2015
Paprec	-	-	1**	Mars 2015

*Les obligations vertes émises par l’AFD dans le nouveau cadre de celle-ci ne répondent pas à la taxonomie de la Climate Bonds Initiative. Les critères d’éligibilité pour la substitution des combustibles sont en effet insuffisamment précisés et il n’est pas clair si les nouvelles technologies reposent sur des combustibles fossiles ou non.

**L’obligation verte inaugurale de Paprec (émise en mars 2015, abondée en avril 2017) a été remboursée avant échéance. Les deux autres obligations vertes (225 millions d’euros en mars 2017 et 800 millions d’euros en mars 2018) sont en cours d’inclusion. De plus amples informations quant à l’utilisation du produit des obligations vertes sont requises en ce qui concerne les acquisitions de sociétés.

Fort potentiel de croissance future dans plusieurs secteurs

Le rapport annuel phare de la Climate Bonds Initiative intitulé *The State of the Market*⁴ identifie les émetteurs en phase sur les questions climatiques (*climate-aligned issuers*), à savoir les sociétés se concentrant sur un secteur d'activité et dont les produits et actifs permettent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Plusieurs d'entre eux ont émis des obligations vertes à l'heure actuelle : Akuo Energy et EDF (secteur de l'énergie), la RATP et SNCF Réseau (transports), Foncière des Régions (immobilier) et Paprec (déchets/recyclage). Nous sommes d'avis que bien d'autres sociétés peuvent les rejoindre.

Au niveau local, l'Île-de-France, les Hauts-de-France, le département de l'Essonne et la ville de Paris ont ouvert la voie, mais d'autres municipalités et régions pourraient émettre des obligations vertes si elles le souhaitent, et notamment six villes, dont Lille, Lyon, Marseille et Tours. En tout, nous avons identifié 25 émetteurs d'obligations classiques parmi les collectivités territoriales qui pourraient émettre des obligations vertes, dont :

- 5 municipalités ;
- 9 départements, dont l'Eure, qui est exposé aux marchés obligataires internationaux, et le Val-d'Oise, dont l'encours obligataire est le plus élevé des départements français ;
- 5 régions, dont le Pays de la Loire, qui a levé le plus grand nombre et le montant le plus important d'obligations des collectivités territoriales⁵.

Plusieurs entités soutenues par l'État se montrent également être des candidats probables à l'émission d'obligations vertes. Société Nationale Immobilière, par exemple, est l'entité la plus exposée aux marchés obligataires internationaux. Le montant des obligations émises par la Caisse de Refinancement de l'Habitat est, en moyenne, le plus élevé, et le volume d'émissions permet de maintenir le coût relatif desdites émissions à un faible niveau. La Compagnie de Financement Foncier détient quant à elle l'encours obligataire le plus élevé, ainsi que le montant le plus important d'obligations émises sur des marchés internationaux. Le tableau ci-dessous donne de plus amples informations et des exemples supplémentaires.

Étude sectorielle des émetteurs potentiels d'obligations vertes en France

Ce tableau donne des exemples de sociétés exerçant leurs activités dans des secteurs conformes à la [Taxonomie de la Climate Bonds Initiative](#)⁶. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Secteur	Nom	Type d'émetteur	Descriptif de l'émetteur
Énergie	Bionersis	Société non financière	Ses activités comprennent la valorisation des gaz de fermentation des décharges aux fins de la production d'énergie en faveur des communautés locales
	Futuren	Entité soutenue par l'État	Filiale d'EDF, spécialisée dans l'énergie éolienne
Transports	Alstom	Société non financière	Société spécialisée dans la fabrication d'équipements, de systèmes et de services de transport ferroviaire aux fins du transport de passagers et de fret
Immobilier	Arkéa Public Sector SCF	Entité soutenue par l'État	Habilitée à émettre des obligations garanties du secteur public
	CAFFIL et sa société mère SFIL	Entité soutenue par l'État	Émetteur d'obligations garanties dont les actifs comprennent des prêts accordés aux entités du secteur public. Intégralement détenue par SFIL, banque de développement publique française. SFIL prépare l'émission de sa première obligation sociale et envisage d'émettre des obligations vertes ⁷
	Caisse de Refinancement de l'Habitat	Entité soutenue par l'État	Agence centrale de refinancement des prêts immobiliers résidentiels via l'émission d'obligations, bénéficiant de la garantie explicite de l'État à cet effet
	Compagnie de Financement Foncier	Entité soutenue par l'État	Propose des prêts, des hypothèques et des obligations garantis émis par des collectivités territoriales
	Gecina	Société non financière	SIIC spécialisée dans le secteur de l'immobilier commercial et résidentiel. Une partie de son portefeuille est certifiée BREEAM ou LEED
	Klépierre	Société non financière	SIIC spécialisée dans les centres commerciaux exerçant ses activités en Europe continentale. Plusieurs de ses centres sont certifiés BREEAM
	Société Nationale Immobilière	Entité soutenue par l'État	Filiale de la CDC. Développe et gère des logements sociaux
Gestion de l'eau et des déchets, contrôle de la pollution	Veolia Environnement	Société non financière	Société de services environnementaux spécialisée dans le traitement de l'eau et des eaux usées et la gestion des déchets
	SUEZ Environnement	Société non financière	Filiale d'Engie spécialisée dans la gestion de l'eau et des déchets, y compris dans la prestation de services de traitement de l'eau et des eaux usées et la récupération des déchets
Industrie et commerce	Saint-Gobain	Société non financière	Fabricant de matériaux de construction et de haute performance apportant des solutions innovantes en matière d'économies d'énergie et de protection de l'environnement
Mixte	Agence France Locale	Entité soutenue par l'État	Nouvelle entité dédiée au financement des collectivités territoriales françaises, agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé en 2015
	Bpifrance	Entité soutenue par l'État	Banque publique d'investissement apportant un soutien financier aux PME, détenue à 50 % par la CDC. Le développement de l'économie verte fait partie de ses priorités
	La Poste	Entité soutenue par l'État	Société de services postaux ayant introduit l'option plus respectueuse de l'environnement de la lettre verte en 2011. Une partie de sa flotte automobile est électrique

Notes de bas de page : 1. <https://www.breeam.com/> 2&3. <https://www.climatebonds.net/resources/reports> chercher 2. Prix ou 3. Utilisation du Produit des Obligations ; 4. <https://bit.ly/2yJUZBj> ; 5. La région a l'intention d'émettre une première obligation verte en septembre 2018, <https://bit.ly/2EffKY4> 6. <https://www.climatebonds.net/standards/taxonomy> 7. <https://bit.ly/2q0WN73> ; 8. Manuel Adami, Responsable du Programme de sensibilisation des investisseurs et des partenaires de la CBI (Director of Investor Outreach & Partners Programme), siège au Comité du label TEEC <https://bit.ly/2E0iet7> ; 9. <http://www.greenfinanceindex.net/GGFI1/Report/>

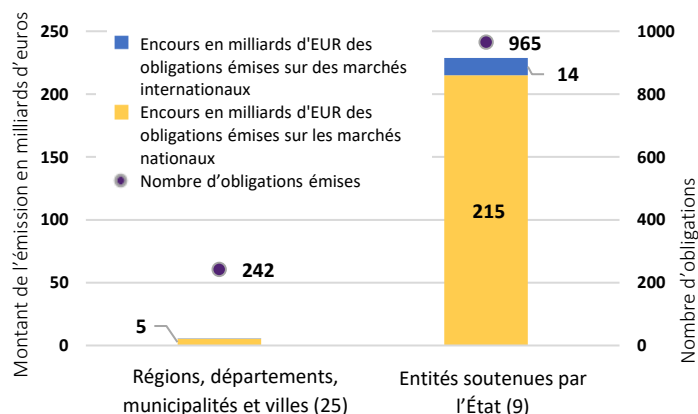
L'OAT verte: un tremplin vers la finance verte

La France est le premier pays à s'être engagé à émettre une obligation souveraine verte au lendemain de la COP21 en 2015. Le Trésor a consolidé à trois reprises son OAT verte émise en janvier 2017 d'un montant initial de 7 milliards d'euros, dont l'encours s'élève désormais à 10,8 milliards d'euros. Il a identifié 8 milliards d'euros de dépenses éligibles pour 2018.

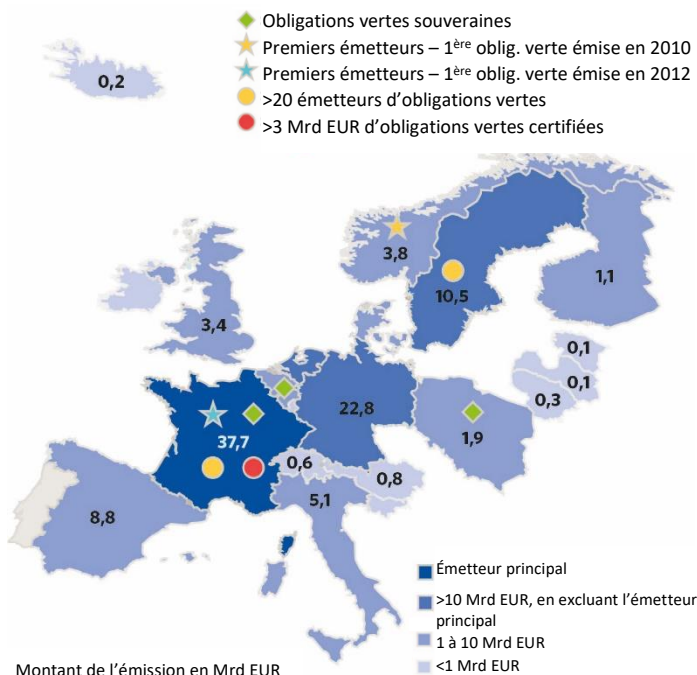
« L'idée était d'aider le marché des « green bonds » à se développer, en apportant à des investisseurs sensibles à la question environnementale un actif liquide, au profil de risque souverain, et de contribuer à la définition des standards non pas comme régulateur mais en s'imposant des obligations ambitieuses en matière de reporting. »

Jean Boissinot, Direction Générale du Trésor français, Climate Finance Day 2017, Paris

34 entités publiques françaises émettant des obligations classiques sont des émetteurs potentiels d'obligations vertes



Émissions cumulées d'obligations vertes en Europe



Création de labels par le gouvernement français pour améliorer la visibilité des actifs verts

1. Le label TEEC, qui intègre la taxonomie de la Climate Bonds Initiative dans ses critères d'éligibilité, a été attribué à 18 fonds détenant pour 2 milliards d'euros d'actifs sous gestion (AUM)⁶.
2. 119 fonds représentant 22 milliards d'euros d'AUM à eux tous ont reçu le label ISR.
3. Le troisième label cible les plateformes de crowdfunding finançant les projets de croissance verte. 16 plateformes se sont vu décerner ce label.

Que réserve l'avenir ?

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, qui sera mené tout au long du quinquennat. 20 milliards d'euros, répartis comme suit, sont alloués à la transition énergétique :

- 9 milliards d'euros pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages modestes et des bâtiments publics
- 4 milliards d'euros pour améliorer la mobilité quotidienne des Français
- 7 milliards d'euros pour financer la hausse de 70 % de la capacité de production d'énergies renouvelables

En avril 2018, le gouvernement présentera son projet de loi « mobilité », qui définira les priorités en matière d'investissement dans les grands projets d'infrastructures de transport pour les 20 années à venir.

Favoriser la finance verte

Une bourse parisienne verte ?

Avec 10 places boursières comptant désormais un segment durable ou dédié la finance verte, Paris pourrait bien être prochaine sur la liste.

Faciliter l'accès des PME au marché

- Incitations fiscales pour les sociétés plus petites
- Plateformes de regroupement à des fins de titrisation verte.

La France, un écosystème favorable

« Il est urgent d'accélérer le verdissement de la finance si l'on veut obtenir des résultats concrets. » *Président Macron, GlobalCapital, octobre 2017*

Tous les chemins (verts) mènent à ... Paris

Paris aspire depuis longtemps à devenir le centre de la finance verte. De nombreuses initiatives ont été prises pour développer ce marché, qui ont toutes, de diverses façons, eu un impact positif sur son développement. 2018 sera-t-elle l'année de l'économie verte pour la France ?

L'article 173 (août 2015) de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose l'obligation aux investisseurs institutionnels français de faire preuve de transparence quant aux risques climatiques. Suite à la promulgation de cet article novateur, la Task Force sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD*) du Conseil de stabilité financière a publié ses recommandations définitives en juin 2017, dans le cadre desquelles elle donne des conseils détaillés aux sociétés sur la nature des informations financières relatives au changement climatique qu'elles doivent divulguer et la façon de le faire. À l'échelle européenne, en décembre 2016, le Parlement a adopté un nouveau règlement qui imposera aux gérants de fonds de retraite européens de tenir compte des risques liés au climat dans le cadre de leurs stratégies d'investissement, faisant écho à l'article 173.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a également émis des recommandations et publié un nouvel état des lieux des meilleures pratiques afin de guider le secteur. Son rapport de décembre 2017 a été l'occasion de réaliser un premier bilan de l'application par les sociétés de gestion de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et d'émettre des recommandations supplémentaires en vue de faciliter la mise en œuvre de l'article en question.

Parties prenantes françaises impliquées

- En mai 2016, Paris EUROPLACE a lancé une nouvelle initiative intitulée « *Paris Green & Sustainable Finance Initiative* », devenue « *Finance for Tomorrow* » en juin 2017. L'étude réalisée par Climate-KIC (en collaboration avec I4CE et PwC) et publiée en décembre 2017, intitulée « *Benchmarking the greenness of financial centres* » (premier benchmark des places financières vertes), présente Paris sous un jour favorable, tout comme la première version du Global Green Finance Index (GGFI 1) lancé en mars 2018 par Z/Yen et Finance Watch⁹.
- Lors du Climate Finance Day qui s'est déroulé à Paris en décembre 2017 (et aura lieu chaque année), les émetteurs français d'obligations vertes se sont engagés à davantage développer ce marché. Les institutions financières publiques françaises, qui représentent 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion, se sont quant à elles engagées à intégrer les questions relatives au changement climatique dans leur politique d'investissement.
- Le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) de la Commission européenne, institué en décembre 2016 et présidé par le Directeur de la réglementation, de la durabilité et de la prévoyance du Groupe Axa, est composé de quatre experts français. Sa feuille de route, rendue publique en janvier 2018, constitue la base du plan d'action sur la finance durable venant d'être annoncé par la Commission.
- Les banques ont proposé, par l'intermédiaire de la Fédération bancaire française, un facteur de soutien au financement de la transition énergétique, le « *green supporting factor* ». Ce projet a été soumis au groupe d'experts de la Commission européenne. L'un des membres fondateurs du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGSF*), la Banque de France, a également commencé à évaluer les risques bancaires liés au changement climatique. La réunion inaugurale du NGSF s'est tenue à Paris en janvier 2018.

Les émissions d'obligations vertes doivent doubler chaque année pour atteindre mille milliards de dollars américains d'ici 2020. Les émetteurs français devraient continuer à contribuer de manière significative au nombre d'émissions !

Données au 16 mars 2018. Source : Climate Bond Initiative, Thomson Reuters

Principal auteur : Camille Frandon-Martinez. Co-auteur : Monica Filkova, CFA

© Publié par la Climate Bonds Initiative – avril 2018

www.climatebonds.net

Disclaimer: The information contained in this communication does not constitute investment advice in any form and the Climate Bonds Initiative is not an investment adviser. Any reference to a financial organisation or debt instrument or investment product is for information purposes only. Links to external websites are for information purposes only. The Climate Bonds Initiative accepts no responsibility for content on external websites. The Climate Bonds Initiative is not endorsing, recommending or advising on the financial merits or otherwise of any debt instrument or investment product and no information within this communication should be taken as such, nor should any information in this communication be relied upon in making any investment decision. Certification under the Climate Bond Standard only reflects the climate attributes of the use of proceeds of a designated debt instrument. It does not reflect the credit worthiness of the designated debt instrument, nor its compliance with national or international laws. A decision to invest in anything is solely yours. The Climate Bonds Initiative accepts no liability of any kind, for any investment an individual or organisation makes, nor for any investment made by third parties on behalf of an individual or organisation, based in whole or in part on any information contained within this, or any other Climate Bonds Initiative public communication.

Commandé par :
LYXOR
Asset Management
SOCIETE GENERALE GROUP